



LEGENDE

- ZONES URBANISABLES**
- Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural
 - Zone d'habitat de densité très forte (centre semi-urbain - Mettet centre)
 - Zone d'habitat de densité forte + (centre semi-urbain - Mettet hors centre)
 - Zone d'habitat de densité forte
 - Zone d'habitat de densité moyenne + (centre)
 - Zone d'habitat de densité moyenne
 - Zone d'habitat de densité faible
- Les autres zones urbanisables**
- Zone de loisirs
 - Zone des activités économiques industrielles
 - Zone d'attraction
 - Zone d'équipements publics et services communautaires
 - Zone d'équipements publics et services communautaires - à caractère vert
- ZONES NON URBANISABLES**
- Zone agricole
 - Zone forestière
 - Zone d'espaces verts
 - Zone de parc
 - Zone d'eau
- SURIMPRESSIONS**
- PERIMETRE des zones d'aménagement communal concerté au Plan de secteur et priorité de mise en oeuvre
 - Point de vue remarquable
 - Périmètre d'intérêt paysager (Plan de secteur)
 - PERIMETRE d'intérêt paysager (SSC)
 - Périmètre d'intérêt culturel ou esthétique (Plan de Secteur)
 - PERIMETRE d'intérêt biologique ou écologique
 - PERIMETRE - Site de grand intérêt biologique
 - PERIMETRE - Zone humide d'intérêt biologique
 - PERIMETRE - Sites Natura 2000
 - PERIMETRE - Liaison écologique

- PERIMETRE de risque naturel ou contrainte**
- PERIMETRE moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un alléa d'inondation de risque faible
 - PERIMETRE moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un alléa d'inondation de risque moyen
 - PERIMETRE moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un alléa d'inondation de risque élevé
 - PERIMETRE moins propice à l'urbanisation en raison d'un risque faible d'éboulement (versants)
 - PERIMETRE moins propice à l'urbanisation en raison d'un risque modéré d'éboulement (versants)
 - PERIMETRE moins propice à l'urbanisation en raison d'un risque élevé d'éboulement (versants)
 - PERIMETRE moins propice à l'urbanisation en raison d'un risque d'éboulement (abrupts)
 - PERIMETRE contrainte karstique modérée
 - PERIMETRE contrainte karstique forte
 - Cimetière
- PERIMETRE de protection de captages**
- Captage
 - PERIMETRE de prévention rapprochés arrêtés et forétaires (Ia)
 - PERIMETRE de prévention éloignés arrêtés et forétaires (Ib)
- MODIFICATIONS DU PLAN DE SECTEUR (PROPOSITIONS)**
- PROPOSITION DE PERIMETRE - Modification du Plan de Secteur concernant une zone urbanisable
 - Numéro de la zone - Modification du Plan de Secteur concernant une zone urbanisable (Voir texte "Mesures d'aménagement")
- FUTURE AFFECTATION PROPOSEE**
- Affectation proposée - zone d'activités économiques industrielles
 - Affectation proposée - zone agricole
 - Affectation proposée - zone forestière
 - Affectation proposée - zone d'habitat à caractère rural
 - Affectation proposée - zone d'espace vert
 - Affectation proposée - zone d'équipement public et services communautaires
 - Affectation proposée - zone de parc
 - Affectation proposée - zone naturelle

FOND DE PLAN

- Limites communale Mettet
- Bâtiments - cadastre 1.01.2008
- Parcelles - cadastre 1.01.2008
- Réseau hydrographique
- Chemin de fer désaffecté
- Circuit permanent
- Eolienne
- Canalisations (Plan de Secteur)
 - Canalisation existante
 - Canalisation en projet
- Lignes Électriques haute tension (Plan de Secteur)
 - Ligne HT existante
 - Ligne HT en projet

DENSITES	MINIMALE	MAXIMALE
Zone d'habitat de densité très forte (centre semi-urbain - Mettet centre)	25 log/ha	40 log/ha
Zone d'habitat de densité forte + (centre semi-urbain - Mettet hors centre)	20 log/ha	35 log/ha
Zone d'habitat de densité forte	15 log/ha	30 log/ha
Zone d'habitat de densité moyenne + (centre)	10 log/ha	25 log/ha
Zone d'habitat de densité moyenne	5 log/ha	20 log/ha
Zone d'habitat de densité faible	-	10 log/ha

La densité minimale : il s'agit d'un minimum à atteindre pour les nouveaux projets. La densité maximale : Elle correspond à une densité que l'on ne pourra en aucun cas dépasser.

L'affectation et la programmation de la mise en oeuvre des ZACD:
 - Phase 1 - Urbanisation envisagée à court terme (2013-2020)
 - Phase 2 - Urbanisation possible à moyen terme (2020-2030)
 - Phase 3 - Urbanisation possible à long terme après 2030.

MAITRE DE L'OUVRAGE
 COMMUNE DE METTET
 Place J. Masurel 1
 5460 METTET

AUTEUR DE PROJET
 agora

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL
 PHASE II: OPTIONS ET MESURES D'AMENAGEMENT

CARTE 18
 SCHEMA DES ORIENTATIONS TERRITORIALES
 CADRE 1 (OUEST)

Vu et adopté par le Conseil communal en séance du 25 AVRIL 2010
 par vote unanime

Le Directeur Général Le Bourgmestre

Le Collège communal certifie que le présent document a été dressé d'après l'examen du public du 13 MAI 2010
 par le Collège

Le Directeur Général Le Bourgmestre

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du 19 décembre 2010
 par vote unanime

Le Directeur Général Le Bourgmestre

ASSOCIATION: 2011 - modifications suite aux remarques de l'Etat
 2012 - modifications suite aux remarques de l'Etat
 Juin 2012 - modifications suite aux remarques de l'Etat
 Octobre 2012 - modifications suite aux remarques de l'Etat
 Novembre 2012 - modifications suite aux remarques de l'Etat
 Novembre 2013 - modifications suite à la 2ème enquête publique et mise à jour ADESA

ÉCHELLE: 1:10.000 DATE: DEC 2013 DOSSIER: 2275